

Empêcher que s'allonge la liste noire de l'arbitraire

Le ministère s'acharne pour faire passer contre l'avis de la communauté scientifique, des instances actuelles en charge de l'évaluation des personnes, des organisations syndicales, son projet de décret sur l'AERES. Après le vote d'opposition du CNESER du 11 septembre, et le report du CTPMESR prévu le 13 septembre, boycotté par les organisations syndicales, le projet du gouvernement, malgré les tentatives de la direction de l'enseignement supérieur de diviser les organisations syndicales, n'a pas été approuvé par cette instance mardi 19 septembre.

La communauté scientifique pour l'essentiel –chercheurs et enseignants-chercheurs, personnels d'appui– s'opposent à l'arbitraire d'une super-instance bureaucratique nommée intégralement par le ministère. En cause : le pilotage autocratique et bureaucratique pour faire passer les orientations gouvernementales ; accentuation de la concurrence entre établissements, pilotage de la recherche par des exigences patronales, régionales, remise en cause de formations ; à chaque fois, c'est de fait une mise au pas des personnels.

Au contraire de ces pratiques, dans les universités et établissements du supérieur, les collègues font vivre par le débat les confrontations scientifiques et pédagogiques d'authentiques pratiques démocratiques qui sont au cœur du service public. La participation aux scrutins d'orientation dans les établissements (3 conseils), celle au CNU le prouvent amplement.

Sur un autre plan, le ministère écarte de plus en plus dans les nominations à la tête des établissements les candidats placés en premier par le vote des conseils (ou le classement des commissions) au profit de collègues qu'il estime plus à sa convenance. En moins d'un an, le ministère a imposé des responsables à l'ENS Ulm, à l'ENS Cachan, et ces derniers jours à l'IUFM de Franche-Comté... sans compter les difficultés qu'il a faites pour reconnaître les votes des conseils pour l'INSA de Rennes ou celui de Rouen ! Contre les choix des conseils élus ou des commissions de choix représentatives, le Ministre met en péril les collectifs scientifiques et pédagogiques, le fonctionnement démocratique des établissements publics.

A chaque fois l'arbitraire casse les dynamiques, brise des collègues et des équipes qui bénéficient de la confiance des conseils, et remet en cause des projets.

Dans la période actuelle, nous appelons les collègues à peser ensemble contre l'arbitraire, pour la démocratie et la transparence, en

- signant la lettre-pétition au Premier Ministre contre le projet de décret AERES (voir lettre flash n° 4), pour des instances transparentes, largement composées d'élus ;

<http://www.snesup.fr/navigation/general/page.php?ndoc=2591>

- votant SNESUP dès aujourd'hui au Comité Technique Paritaire des Personnels de statut Universitaire (CTPU)

RAPPEL SCRUTIN CTPU : ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

LE VOTE SNESUP : CONVAINCRE AUTOUR DE SOI*

* en diffusant le supplément « 4 pages CTPU » au mensuel n° 547

AERES : Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur

CTPMESR : Comité Technique Paritaire Ministériel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

syndicat national de l'enseignement supérieur – 78, rue du faubourg saint-denis – 75010 – Paris
Tél. : 0144799610 – Fax : 0142462656 – Courriel : accueil@snesup.fr – Site web : www.snesup.fr